ÉCONOMIF

Procès des taux d'intérêt Euribor : des coupables trop parfaits

Pour la première fois, un des tradeurs français accusés dans le dossier de la manipulation du taux interbancaire européen, s'exprime publiquement. Il vient d'être jugé coupable « in absentia » à Londres.

Par Eric Albert • Publié le 30 juin 2018 à 08h10 - Mis à jour le 01 juillet 2018 à 06h29

Article réservé aux abonnés

Le premier est réservé, prudent, un peu avare de ses mots. C'est aussi un tradeur-né, prêt à tout miser ou à tout abandonner d'un coup, selon l'opportunité. C'est ce qu'il a fait en mars, en décidant de plaider coupable à la surprise générale. Désormais en prison, il attend de connaître sa peine, qui devrait s'élever au minimum à quatre ou cinq ans de prison ferme.

Le second est plus extraverti, plus nerveux aussi. Il a choisi au contraire de fuir la justice britannique, préférant être jugé *in absentia* que de comparaître à un procès qu'il estime biaisé. Vendredi 29 juin, le verdict est tombé : il a été reconnu coupable de « complicité de fraude ».

A en croire le Serious Fraud Office (SFO), l'équivalent britannique du Parquet national financier, Christian Bittar et Philippe Moryoussef, deux Français, ont été les architectes d'une des plus grandes fraudes financières de l'histoire récente.

Pendant les années folles menant à la crise, de 2005 à 2009, ils ont manipulé à grande échelle l'Euribor, un taux servant de référence à 180 000 milliards de dollars (154 500 milliards d'euros) de produits financiers. Plusieurs dizaines d'autres courtiers étaient impliqués, dont quatre autres sont jugés dans le même procès. Achim Kraemer, de Deutsche Bank, a été jugé non coupable. Carlo Palombo, Colin Bermingham et Sisse Bohart, de Barclays, attendent leur verdict. Les peines de prison seront prononcées dans les prochains jours.

Lire aussi | Euribor : un procès privé des principaux prévenus

Ces anciens tradeurs incarnent des coupables parfaits. De 2005 à 2009, M. Bittar, qui était à la Deutsche Bank, était l'un des mieux payés au monde : il a touché 57,8 millions de livres (65,2 millions d'euros). M. Moryoussef, qui travaillait chez Barclays sur la période jugée (2005-2007 dans son cas), était un petit joueur en comparaison : 1,2 million de livres.

« Bouc émissaire »

Depuis deux ans et demi, *Le Monde* est en contact régulier avec les deux hommes. Nous avons suivi leur combat judiciaire et leurs désillusions progressives face à la justice britannique. Pour la première fois, l'un d'entre eux a décidé de parler publiquement.

M. Moryoussef en brûlait d'envie depuis des années, voulant faire entendre sa version des faits. « On essaie de faire croire aux contribuables qu'on est responsables de la crise. C'est la définition même du bouc émissaire. » Cheveux tirés en arrière, tics nerveux, il sait qu'il joue gros. En refusant de se rendre à son procès, il ne pourra bientôt plus sortir de France, dès que les autorités britanniques auront émis un mandat d'arrêt européen contre lui.

Son avocat, François de Castro, estime que les quelques tradeurs de l'Euribor mis en cause ont été jetés en pâture par les grandes banques. « Barclays a fourni toutes les informations au régulateur britannique, sélectionnant les documents elle-même. Elle a cherché à circonscrire l'incendie pour le réduire à quelques individus, pour pouvoir désigner quelques lampistes. »

L'étude des faits jugés soulève effectivement de sérieuses questions. Pourquoi aucun cadre des banques, même au niveau intermédiaire, n'a été inquiété ? Pourquoi sélectionner seulement une poignée de tradeurs quand l'entente était censée être de grande ampleur ? Surtout, n'est-on pas en train de réécrire l'histoire, voulant condamner à la lumière de la crise des pratiques qui étaient généralisées à l'époque ?

Retour en 2005. M. Moryoussef, un Français né dans une famille juive marocaine, diplômé de l'Ecole des mines, est très fier de lui. Après des années à la Société générale, il est embauché par Barclays à la City, la première place financière mondiale. Son métier : jouer sur le marché des taux à court terme, dont l'Euribor. Cet indice mesure le prix auquel les banques de la zone euro se prêtent entre elles. Chaque jour, à 11 heures – heure de Bruxelles –, quarante-huit établissements bancaires soumettent leur taux du jour. Les 15 % les plus hauts et bas sont supprimés, et la moyenne du reste est réalisée.

Lire aussi | La « French connection » au cœur du scandale de la manipulation de l'Euribor

Anomalies de traduction

A l'intérieur des banques, les rôles sont partagés. Les trésoriers, chargés de gérer la liquidité, soumettent le taux du jour. Les tradeurs, qui jouent sur les marchés, leur demandent régulièrement, en fonction de leur position, de le soumettre dans la fourchette haute ou basse des possibilités. Rapidement, l'entente dépasse le circuit interne des banques.

M. Moryoussef connaît bien M. Bittar. A Paris, ils ont travaillé ensemble à la Société générale et sont devenus amis. Ils s'échangent des messages, voient s'ils peuvent pousser les taux du jour dans le même sens. Une demi-douzaine d'autres établissements entrent dans le cercle.

En juin 2012, le régulateur britannique, la Financial Services Authority (FSA), condamne Barclays pour manipulation de l'Euribor et de son indice. Dans son jugement, un certain « tradeur E » est cité à plusieurs reprises. C'était M. Moryoussef. Il tombe des nues. « J'ai reconnu mes messages. Mais jamais la FSA ne m'avait interrogé. Comment une entité sérieuse, gendarme des marchés à Londres, peut-elle publier une notice sans avoir pris la peine d'interroger les protagonistes ? » Il découvre des anomalies de traduction. Dans ses messages au langage fleuri, M. Bittar surnomme M. Moryousseff « filou ». « Ils ont traduit ça par "crook", qui veut dire escroc. » « Ma poule » devient « chicken »...



Philippe Moryoussef (au centre), l'ancien trader de la banque Barclays, arrive au tribunal pénal de Southwark, à Londres, le 13 janvier 2016. NIKLAS HALLE'N / AFP

Les deux Français ne s'inquiètent néanmoins pas plus que ça. Tous les deux sont alors en poste à Singapour, dans deux établissements différents, et aucun n'imagine qu'un procès criminel les attend. Une amende, peut-être, mais certainement pas de la prison. « Je n'ai jamais considéré avoir fait quelque chose de répréhensible », insiste aujourd'hui encore M. Moryoussef. L'accusation du SFO contient en effet un trou béant : le préjudice qu'aurait causé la manipulation n'est pas chiffré ; inversement, l'argent que les auteurs de la fraude auraient empoché n'est pas calculé.

Et pour cause, estime M. Moryoussef. D'abord, la séparation des rôles entre trésoriers et tradeurs est largement imaginaire. Dans de nombreuses petites banques, il s'agissait de la même personne... qui n'avait donc pas besoin de mettre en place un système d'entente. Ensuite, personne ne trouvait rien à y redire. « C'était les règles du marché. Je ne cachais rien à personne. Je discutais de façon ouverte avec mes ex-collègues et amis... », témoigne M. Moryoussef. La preuve ? A Barclays, des formations contre le blanchiment d'argent ou le délit d'initié étaient fournies aux courtiers. Mais sur la mise au point des indices, le premier e-mail interne sur le sujet date de... 2009, après les faits.

Des peines sévères

Jean-Pierre Ravisé va plus loin. Ancien du CIC, le banquier français a pris sa retraite depuis longtemps. Mais quand il a entendu parlé de manipulation de l'Euribor, son sang n'a fait qu'un tour. Il est l'un des quatre cofondateurs de cet indice, créé en 1999. Pour lui, c'est une évidence, les banques doivent prendre en compte leur intérêt commercial quand elles soumettent leur taux Euribor du jour. « Depuis quand découvre-t-on qu'une banque est une entité commerciale qui cherche à faire des profits ? » Selon lui, cela ne pose pas de problème puisque les intérêts des quarante-huit établissements bancaires du panel sont divergents et se neutralisent.

Bien sûr, les taux soumis par les banques doivent rester réalistes. Mais la finance n'étant pas une science exacte, rien n'empêche de préférer soumettre 3,08 % à 3,09 %, par exemple.

Tout ça aurait peut-être pu convaincre un jury. Mais la loi britannique repose sur le chef d'inculpation de « conspiracy to defraud » (« complicité de fraude »). Il n'y a pas besoin de prouver la fraude, mais simplement l'intention. Les messages que les tradeurs se sont envoyés ont suffi à les inculper. Les

peines sont très sévères : dans le cas du Libor, Tom Hayes, le premier condamné, a écopé en première instance de quatorze ans de prison.

Fin mars, estimant l'issue de son procès inéluctable, M. Bittar a réagi en tradeur : mettre fin à ses pertes. En plaidant coupable, il a réduit d'environ un tiers la durée de sa peine. Pour M. Moryoussef, la nouvelle a été un choc. « C'était un mélange de déception et d'étonnement. Comment se retourner comme ça après un si long combat ? » Il a fini par opter pour le refuge en France, parce qu'il... n'est pas le premier dans cette situation. Cinq autres personnes ont déjà échappé au procès de la même façon.

Initialement, le SFO a voulu mettre en examen onze personnes. Quatre Allemands et un Français, Stéphane Esper, de la Société générale, ont refusé dès le début de se rendre aux convocations de la justice britannique. Tous ont gagné leur procès en extradition. La justice allemande a estimé qu'il y avait prescription. La justice française a décidé que la manipulation de l'Euribor n'était pas un délit au moment des faits reprochés. M. Moryoussef a donc de bonnes chances de remporter lui aussi la procédure d'extradition. Ce qui laisse songeur : face à une manipulation de grande ampleur, à en croire le SFO, pourquoi se retrouve-t-on avec seulement quelques tradeurs, et aucun cadre, sur le banc des accusés ?

Eric Albert (Londres, correspondance)